

Annexe 5 de la délibération 2021 DAC 546 - Grille des prestations en matière d'éclairage et de voirie

**Prix unitaire
HT**

Eclairage	
Mise à disposition d'un technicien pendant 1 h le jour (de 6h00 à 21h00)	85,00 €
Mise à disposition d'un technicien pendant 1 h la nuit (de 21h00 à 6h00 du matin)	100,00 €
Intervention par site d'illumination	280,00 €
Intervention de 1 à 10 candélabres	205,00 €
Intervention de 11 à 30 candélabres	250,00 €
Intervention de 31 candélabres à 50 candélabres	330,00 €
Intervention sur luminaire pour modifier le rendu de couleur et remise en état normal (substitution de lampes, pose de gélatine...) / unité	145,00 €
Dépose candélabre et repose / unité	2 500,00 €
Dépose luminaire contemporain avec crosse et repose / unité	410,00 €
Dépose projecteur avec support et repose / unité	530,00 €
Réglage de projecteur de nuit par site	830,00 €
Majoration pour demande urgente, délai inférieur à 72 h, coefficient de majoration	20%
Voirie	
Panneau d'interdiction de stationner (prise d'arrêté municipal) pose et dépose, prestation de jour (panneaux fournis)	258,50 €
Potelet commun (dépose et repose-prestation de jour)	206,09 €
Potelet spécifique - tramway / Champs Elysées (dépose et repose - prestation de jour)	206,09 €
Barrière Croix de Saint-André scellée (dépose et repose - prestation de jour)	334,98 €
Borne de béton (dépose et repose - prestation de jour)	298,00 €
Panneau de signalisation (dépose et repose - prestation de jour)	258,50 €
Neutralisation d'un panneau de signalisation (prestation de jour)	38 € / h
Ouverture et fermeture de chaîne (prestation de jour)	38 € / h
Séparateur de bus (dépose et repose pour une borne de 50 cm de long - prestation de jour)	350,14 €
Banc (dépose et repose - prestation de jour)	565,85 €
Majoration pour travaux de nuit, dimanche ou jour férié, coefficient de majoration	35%